

Procès verbal de la séance du Conseil municipal de Chassors du mercredi 7 octobre 2009

L'an deux mille neuf le mercredi sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pauline Noé, Maire.

Présents : Pauline NOE, Marie-Christine DELAGE-FINCK, Félicia AMISSE, Nathalie ROULET, Alexandra NOMPEX, Jacqueline CORNETTE, François BOURGOIN, Patrick LAFARGE, Laurent PELLERIN, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre MAROLLEAU, Jean-Claude SAUSSEAU, Didier ANDRIEUX, Eric VERGER.

Absente excusée : Virginie DELOUME

Approbation des 2 derniers comptes rendus

Un débat s'est ouvert concernant le compte rendu du 1^{er} octobre 2009, certains élus n'approuvent pas les termes « opposition non constructive » le secrétaire de séance explique qu'il a bien entendu ces propos donc il est tout à fait légitime de les marquer dans le compte rendu. Après délibération le CM le vote à la majorité « 3 contre » et « 11 pour ».

Vote du compte rendu de 10 septembre 2009. Une élue demande qu'une phrase soit rajoutée en questions diverses au sujet du CCAS : c'est alors que Nathalie ROULET a déclaré qu'en qualité de Présidente du CCAS, elle demandait la dissolution du CCAS. Après délibération, le CM l'approuve à la majorité « 3 contre » et « 11 pour ».

*Il est décidé
d'ajouter la
phrase après
accord de
N. Roulet*

Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Laurent PELLERIN

Choix d'une société pour le site Internet

La commission « Communication » a étudié 2 devis concernant la création d'un site internet pour la commune de Chassors. Le cahier des charges stipulait la nécessité de pouvoir très simplement modifier les pages du site sachant que ce site sera réactualisé par certains membres de la commission.

- Actunet propose un montant de 2 210 € HT,

- Hexasolution 3D pour un montant de 1 394 € H.T avec une variante de 180 € H.T sur 1 an pour la maintenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de signer avec la Société Hexasolution 3D pour la somme de 1 574 € H.T et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Place de l'église

3 entreprises vont rencontrer les membres de cette commission : Monsieur GERLAND a pris rendez-vous pour le 9 octobre à 19 h, Jardi'Net Monsieur LANDRY viendra le 15 octobre à 19 h et Monsieur SAVARIAU Patrick prendra contact un peu plus tard. Les élus se sont exprimés, voir le prix, leur projet, pas de gravillon, une élue site un exemple Monsieur SAVARIAU a mis un enrobé coloré beige sur une place. En conclusion, le moins disant ne sera pas forcément retenu.

CCAS

Madame Le Maire rappelle le mail de Madame Cornette qui explique l'annulation de sa demande pour intégrer la commission CCAS « J'annule bien évidemment ma demande devant la vive opposition des membres élus de cette assemblée de me voir travailler parmi eux. Il est toutefois regrettable pour la collectivité que des incompatibilités entre personnes priment sur l'intérêt général »

Commission du personnel

Madame Le Maire propose la suppression de la commission personnel et rappelle pourquoi elle avait été mise en place :

- Passage aux 35 heures,
- Transfert de charges (compétence école de la Communauté de communes),
- Notation du personnel (voir le personnel), et sachant que la notation est du ressort du Maire.

Par ailleurs, Madame Cornette rappelle pourquoi elle a décidé de ne plus participer à cette commission : « en ma qualité de responsable de la commission personnel, j'ai demandé que me soit communiqué le planning du personnel avant la réunion de la commission du 15 septembre. A défaut, j'ai déclaré que je n'assisterai pas à cette réunion ; En effet je considère que toute discussion sérieuse sur la gestion du personnel ne peut avoir lieu sans détenir toutes les informations nécessaires et indispensables ». N'ayant pu l'obtenir au début de la réunion, Madame Cornette déclare qu'elle « ne voudra plus participer à n'importe quel titre à cette commission » étant donné qu'à aucun moment, elle n'a sollicité le poste de responsable de la commission personnel mais désignée d'office par le Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil décide la suppression de cette commission à la majorité : 10 pour, 1 abstention, 3 contre. *} } fau...*

Planning des agents d'entretien

Monsieur Marolleau a remis aux élus une feuille récapitulante : leurs horaires de travail d'été et d'hiver, les tâches répétitives et les tâches principales réalisées en septembre.

Le Conseil municipal souhaiterait avoir le temps passé à chaque tâche. Monsieur Marolleau fera son possible pour répondre à cette demande.

Ramassage des ordures ménagères l'été

Madame le Maire demande au conseil si la commune continue 2 ramassages par semaine l'été, le coût s'élève à 11 €/habitant par an. Après délibération le Conseil vote « pour » à l'unanimité.

En 2010 CALITOM va lancer une campagne d'information pour la mise en place du compostage pour ceux qui sont intéressés.

Redevance assainissement 2010

Madame le Maire propose au conseil une augmentation de la redevance assainissement pour 2010.

- la partie fixe passera de 88 € à 90 € à l'année
- la partie variable passera de 0,52 € à 0,55 € le m³.
- Et la taxe pollution Adour Garonne passera de 0,03 €/m³ à 0,06 €/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision modificatif n° 1 budget assainissement

Madame le Maire explique que suite à un accident de la circulation, la commune a fait réparer les dégâts occasionnés à un poste de refoulement. Avec le remboursement de l'assurance du conducteur, Madame le Maire propose de passer les écritures suivantes :

Article 615 7 600,00 € en +

Article 778 7 600,00 € en +

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le SAGA a prévenu la mairie que la lagune au Bourg de Chassors a un problème d'étanchéité, des travaux sont à prévoir, il faudrait faire faire une étude auprès de SCAM TP et Hydraulique Environnement.

Travaux de voirie rue de Spicheren

L'entreprise SCAM TP, chargée par la commune des travaux de voirie pour l'année 2009, a soulevé pour la pose de caniveaux rue de Spicheren un problème technique. Ce problème (pas de pente sur 40 ml) nécessite des travaux supplémentaires demandés par le Conseil Général, soit faire une bordure ainsi qu'une tranchée pour l'écoulement des eaux. Ce surcoût s'élève à 6 827,96 € TTC soit 5 709 € H.T. sur l'ensemble des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne à l'unanimité un avis favorable à ces travaux supplémentaires et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses

- **Salle d'activités sportives** : des demandes de devis sont faites pour isoler les murs on attend les propositions.
- **Relevé topographique bourg de Luchac** : attente des devis pour la traversée du bourg de Luchac sur la RD 15.
- **Illumination de Noël** : la commission propose d'acheter des décorations de Noël pour un montant de 3 963 € le conseil accepte à l'unanimité, quant à l'éclairage de la place de l'église et de la chapelle revoir le devis du SDEG avec Monsieur NONY.
- **Pose de panneaux signalétiques** : l'ADA prend en charge la pose au droit des routes départementales, la commune prend en charge la pose sur les routes communales.
- **Isolation phonique** : L'entreprise MARTAUD a déjà isolé la salle de l'ancienne mairie, Madame le Maire propose le devis de cette entreprise pour 1 519.60 € H.T. le Conseil accepte à l'unanimité.
- **Eclairage public** : fixer l'heure d'hiver le soir jusqu'à 22 h 30 et le matin à partir de 6 h.
- **Abri de bus** : une demande a été faite pour Luchac, concernant le bourg de Chassors, la commune va envoyer un courrier aux familles concernées sachant qu'un seul abri de bus est accepté par le Conseil général.
- **Création d'une commission consultative communale** : Les membres sont nommés par le Maire, cette commission sera chargée de recenser les agriculteurs de la commune en 2010.
- **Boulangerie** : le résultat de l'étude sera communiqué en fin d'année 2009 par la Communauté de communes.
- **Associations** : La commission « lien avec les associations » souhaite organiser une réunion avec les associations et aussi elle aimerait recevoir une invitation à leur assemblée générale.

- **Repas du 3^{ème} âge offert par la commune** : une élue demande si les personnes de la commune ayant entre 60 et 65 ans peuvent venir, le conseil accepte à condition qu'elles payent leur repas 25 €, les conjoints de moins de 65 ans participeront à hauteur de 15 €.
- **Le vœux du maire** : tous les habitants sont invités ainsi que les nouveaux arrivants.
- **Demande la pose d'une poubelle derrière la mairie** : régulièrement bris de verre, papier sont retrouvés sur le parking près du court de tennis, les jeunes se rassemblent quelquefois jusqu'à 25, ils ne font rien de mal. Le conseil accepte à l'unanimité d'acheter une poubelle (rigide) *à l'unanimité approuvé.*

La séance est levée à 23 heures 45.